RÉGION
Nord-Pas de Calais

Lille, le 02 JUIL 2013

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Contribution de la Région Nord - Pas de Calais au Livre Vert politique climat et énergie à horizon 2030

La Région Nord - Pas de Calais s'est vigoureusement impliquée dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique climat et énergie : son Schéma Régional Climat Air Energie pose les objectifs du « 3 x 20 » et les orientations spécifiques et sectorielle à l'horizon 2020 pour y parvenir ; le volet climat de son Schéma Régional d'Aménagement Durable du Territoire[1] prolonge, à l'horizon 2050, le cadre d'action de la Région pour atteindre le facteur 4 et engager la transition énergétique et écologique.

La Région Nord - Pas de Calais souhaite ainsi apporter les enseignements de son expérience à l'élaboration d'une politique européenne climat et énergie pour 2030 en insistant sur 2 points essentiels :

- le rôle des acteurs régionaux et locaux tant dans la planification stratégique que dans la mise en œuvre opérationnelle des politiques climat et énergie ;
- la nécessité de disposer d'un cadre et d'objectifs contraignants à horizon 2030.

1- Le rôle des acteurs régionaux et locaux doit être pris en compte dans la politique européenne climat & énergie pour 2030

L'expérience montre que des politiques climat & énergie opérationnelles se construisent avec les territoires et les régions :

- La Région Nord -Pas de Calais a soutenu le développement de plans climat & énergie sur ses territoires avant même la mise en place d'un cadre national et régional ;
- Faute d'engagements internationaux contraignants, ce sont les territoires et les régions qui ont amorcé la mise en œuvre des objectifs de sobriété et d'efficacité énergétique (facteur 4). Le dynamisme de la Convention des Maires est d'ailleurs un exemple du volontarisme des acteurs infra régionaux.

Les acteurs régionaux et territoriaux sont les garants d'une planification stratégique en matière de climat & énergie et de sa mise en œuvre opérationnelle. A ce titre, ils doivent être reconnus pleinement et explicitement dans le futur cadre européen à horizon 2030.

.../...

[1] **SRADDT Nord-Pas de Calais – volet climat :**
http://www.nordpasdecalais.fr/upload/docs/application/pdf/2013-01/volet_climat_sraddt.pdf

111 rue Berthe Morisot - ZAC Euralille 2 - Lille - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél + 33(0)3 28 82 74 02 - Fax + 33(0)3 28 82 74 05 - e-mail : environnement@nordpasdecalais.fr
Correspondance administrative : Monsieur le Président du Conseil Régional Nord - Pas de Calais
Siège de Région - F 59555 LILLE CEDEX - www.nordpasdecalais.fr

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78.17 du 6 janvier 1978, le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant s'exerce auprès de la Présidence du Conseil Régional Nord - Pas de Calais

Imprimé sur papier 100% recyclé

2- Un cadre européen contraignant à l'horizon 2030 apparait nécessaire pour assurer l'atteinte des objectifs de long terme de la politique climat & énergie

Réussir les objectifs de la politique énergétique et climatique que l'UE s'est fixée pour 2020 et 2050 nécessite un cadre intermédiaire et précis qui balise le cap 2050 afin d'assurer l'atteinte des objectifs en matière de GES, efficacité énergétique et énergies renouvelables.

L'Union Européenne doit s'attacher à définir, dans une approche intégrée, un ensemble d'objectifs sectoriels indispensables aux grands objectifs de réduction des émissions de GES (facteur 4), de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique :

- un objectif de maîtrise de la périurbanisation pour mieux gérer les mobilités et stopper l'artificialisation des sols qui diminue leur potentiel de stockage de carbone
    - La Région Nord - Pas de Calais s'est fixée l'objectif de limiter l'artificialisation des sols à 500ha/an en 2020 pour parvenir à zéro artificialisation en 2050.
    - La Région Nord-Pas de Calais s'est fixée l'objectif de multiplier par 3 la part modale des transports collectifs, d'atteindre un taux de 1,7 passagers par véhicule pour les trajets domicile – travail en 2050 ; de parvenir à 50% des déplacements inférieurs à 10km par une mobilité douce.

- un objectif de renforcement de la robustesse des territoires qui permet d'atténuer les impacts des évolutions progressives ou soudaines du changement climatique.
    - La Région Nord-Pas de Calais s'est fixée l'objectif de 14% de surfaces boisées sur son territoire en 2040, ainsi que le développement des espaces naturels qui assureront la résilience des territoires en maintenant une biodiversité source de services éco systémiques robustes, notamment au travers de son réseau de trame verte et bleue[2].

- un objectif de transformation de l'agriculture vers des modèles conciliant enjeux alimentaires, environnementaux et économiques.
    - La Région Nord - Pas de Calais s'est fixée l'objectif de réduire de 75% l'utilisation des intrants, de consacrer 50% des surfaces agricoles à l'agriculture biologique, de réduire de 50% la consommation de viande en 2050, de réduire plus de 60% le gaspillage alimentaire.

- un objectif d'éco efficience et d'éco conception des systèmes de production pour réduire les émissions de GES directes et indirectes
    - La Région Nord - Pas de Calais s'est fixée l'objectif de réduire de 50% les GES des systèmes de production et de couvrir 70% des besoins énergétiques liés à la production de biens et services par des énergies renouvelables

- un objectif de décentralisation des systèmes énergétiques permettant notamment de renforcer les territoires et les régions dans leur rôle de concession des énergies renouvelables.

.../...

[2] **SRADDT Nord-Pas de Calais – Volet Biodiversité :**
http://www.nordpasdecalais.fr/upload/docs/application/pdf/2013-01/volet_biodiversitetrame_verte_et_bleue_du_sraddt.pdf

- La Région Nord - Pas de Calais élabore avec l'appui de Jérémy Rifkin[3], un plan d'action vers la 3ème révolution industrielle qui repose sur un système décentralisé et local de production, de distribution et de stockage des énergies renouvelables ainsi que sur des réseaux intelligents. Cette approche se veut une alternative aux politiques prônant l'exploitation des ressources pétrolières et gazières en particulier non conventionnelles dans un contexte d'austérité. La vision européenne à 2030 devrait justement s'affranchir des modèles de la « 2ème révolution industrielle » pour soutenir une politique industrielle durable.

- un objectif de développement des capacités d'innovation et de croissance durable reposant sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables
  - La Région Nord-Pas de Calais se structure autour de pôles d'excellence régionaux (pôle Energie 2020 accompagnant les entreprises et les collectivités pour optimiser offre et besoins énergétiques, pôle MEDEE pour la maitrise énergétique des moteurs électriques de l'industrie ; pôle de développement des éco- entreprises et éco-technologies) et de clusters (Ekwation est une plateforme pour la performance énergétique des bâtiments).

- un objectif de transition énergétique adapté aux spécificités de chaque région :
  - La Région Nord-Pas de Calais s'est fixée l'objectif de multiplier par 10 les énergies renouvelables en 2050, avec une énergie éolienne multipliée par 4.
  - La Région Nord-Pas de Calais s'est fixée l'objectif de réhabilitation thermique et environnementale du parc de logements anciens au rythme de 40.000 logements par an d'ici à 2050, ainsi que la réduction de 50% des consommations électriques.

---

[3] **Mission Jeremy Rifkin en Nord-Pas de Calais :**
http://www.latroisiemerevolutionindustrielleennordpasdecalais.fr/